



Notre zone de police Centre-Ardenne regroupe 8 communes : Libramont-Chevigny, Bastogne, Bertogne, Fauvillers, Léglise, Neufchâteau, Sainte-Ode et Vaux-sur-Sûre.

<http://www.policecentreardenne.be>

La police communale n'existe plus et il n'y a plus de bureau de Police à la Maison communale.

EN CAS D'URGENCE, FORMEZ LE 101 d'un poste fixe ou le 112 d'un GSM ou encore celui de la permanence 061/241 211 (24h/24). Ces numéros garantissent le traitement immédiat de votre appel par la police locale.

Conformément au Titre II de la loi instaurant la Police Intégrée, la police locale assure au niveau local la fonction de police de base, laquelle comprend toutes les missions de police administrative et judiciaire nécessaires à la gestion des événements et des phénomènes locaux sur le territoire de la zone de police, de même que l'accomplissement de certaines missions de police à caractère fédéral.

Nos priorités actuelles ? Elles ont été déterminées par le Conseil Zonal de Sécurité :

- ▶ Les nuisances et incivilités dérangeantes
- ▶ La lutte contre les vols, spécialement dans les habitations
- ▶ La sécurité routière
- ▶ La délinquance juvénile

Les services auxquels vous pouvez faire appel sont regroupés au sein de la Direction Opérationnelle dirigée par le Commissaire De Myttenaere. Vous y retrouvez notamment la Police d'intervention à Bastogne dirigée par le Commissaire Deremiens, **à Libramont sous la conduite du Commissaire Baudoin**, le service d'assistance aux victimes avec Mademoiselle Sonya Reyter, le service de recherches (Commissaire Léonard) et le service d'appui circulation sous l'autorité du Commissaire Cornet.

L'antenne locale de Libramont est à votre disposition que vous souhaitiez porter plainte, obtenir un renseignement ou un document déterminé :

Recogne, avenue de Bouillon 101 - B-6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY

Tél. : 061/50 81 30 - Fax : 061/22 45 64

Un accueil local y est organisé du lundi au vendredi de 08 h à 18 h.

Les agents de quartier et le service de prévention sont coordonnés par le Commissaire Wilkin.

A Libramont-Chevigny, trois agents de proximité se tiennent à votre service :

▶ **Libramont 1** : Inspecteurs MOINY - FAES - 061/50 81 30

Villages

Séviscourt
Freux Suzerain
Freux Menil
Moircy
Jenneville
Bonnerue
Remagne
Nimbertmont
Rondou
Chenet
Bougnimont
Bras-Bas
Bras-Haut

Rues de Libramont

avenue de Houffalize
rue de la Gare
rue du Vicinal
avenue Herbofin
rue des Alliés
rue de la Scierie
rue du Dr Lomry
rue des Dominicains
rue de Bonance
rue des Hêtres
rue des Allieux
rue Blanche
rue du Bois
rue de la Cité
rue Fleurie
rue Fontaine aux Mûres
rue Fonteny Maroy
rue des Genêts
rue des Gouttes
rue Jarlicyn
rue des Lilas
rue des Mélèzes
rue du Pressoir
rue du Printemps
rue du Serpont
rue des Sorbiers
Grand Rue
Rue de l'ancienne gare

► **Libramont 2** : Inspecteur Jacky SAQUET - 061/50 81 34

Villages	Rues de Libramont
Ourt	rue des Aubépines
Renaumont	rue du Village
Ste-Marie	Cité Jardin
Wideumont	rue de la Fontaine
Laneuville	rue du Fortin
Wideumont-Station	Dessous la Ville
Bernimont	rue de Régival
Sberchamps	rue des Champs
Presseux	Halle aux Foires
Flohimont	rue du monument
St-Pierre	Place communale
Lamouline	

► **Libramont 3** : Inspecteur Daniel PRIGNON - 061/22 29 60

Villages	Rues de Libramont	
Recogne	avenue de Bouillon	rue Pie Martin
Neuvillers	rue du Midi	rue Arthur Lefèbvre
Bras-Bas	rue des Chasseurs Ardennais	rue Courterioie
Bras-Haut	rue des Coquelicots	
	rue des Mésanges	
	rue Haynol	
	rue Tibetème	
	rue de Neufchâteau	
	rue du Flosse	
	Le Blancheau	
	Au Buisson Martin	
	rue de Libin	
	Wisbeley+Zoning	
	Le Pequay	
	route de Saint-Hubert	

En dehors de ces heures et durant les week-end vous pouvez vous adresser à l'accueil zonal, route de Marche, 69 à Bastogne - Tél. : 061 / 24.12.98.

Seuls demeurent traités à la Maison communale :

les permis de conduire, les certificats de bonne vie et mœurs, les pertes de carte d'identité, les déclarations d'abattage, le service des étrangers et les recensements agricoles.

La Commune et la Police fédérale restent à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le nouveau règlement de police a été approuvé lors du Conseil Communal du 20 août 2003.

En vue de lutter contre tous les désagréments générés par les incivilités de toutes natures, le conseil communal a décidé d'adapter son règlement général de police relatif aux amendes administratives en date du 20 janvier 2006.